

Bruxelles, le 19 avril 2011

**MONSIEUR BARROSO,
PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

Sujet: Demande d'entretien sur le statut des contractuels au sein de la Commission européenne

Monsieur le Président,

Une pétition portant sur la précarité des Agents Contractuels au sein de la Commission européenne a été signée par 6000 collègues. Le 17 Février 2011, 650 fonctionnaires et contractuels travaillant pour les Institutions européennes se sont réunis en Assemblée Générale à Bruxelles, à Ispra, et au Luxembourg. Lors de cette Assemblée Générale, une résolution reprenant les revendications de la pétition a été adoptée. Une copie de la pétition a été remise à un huissier de votre cabinet le jour même.

La pétition demande à la Commission:

- La prolongation, en fonction de la mise en œuvre des programmes communautaires, de la durée maximale des contrats Agents Contractuels au-delà des 3 ans actuels (pour prendre mieux en compte à la fois les intérêts de l'institution et ceux des collègues concernés).
- La possibilité pour les Agents Contractuels ayant 3 ans d'ancienneté d'accéder à des postes d'Agent Temporaires pour les tâches dont la durée est indéterminée ou de longue durée.
- La possibilité pour ces futurs Agents Temporaires de passer des concours internes de titularisation.

Ces demandes soulèvent des enjeux essentiels pour le bon fonctionnement des institutions:

- Pour les agents contractuels de type 3b (ou 3 ter), la durée maximale des contrats cumulés est de 3 ans. Ceci engendre un turn-over constant des agents contractuels au sein des équipes, ce qui est préjudiciable pour le bon fonctionnement des institutions (mémoire, expertise, motivation).
- Pour les agents contractuels de type 3a (ou 3 bis), les grades proposés à l'engagement sont inadaptés ou inexistantes, et ne valorisent pas l'expérience professionnelle. Pour les Agences exécutives ces contrats à durée indéterminée sont limités à la durée de vie de l'agence exécutive.
- Pour tous types d'agents contractuels, les tâches réalisées sont identiques à celles des autres collègues statutaires, mais les salaires et les perspectives de carrière sont très différents.

Pour la Commission cette situation est à l'origine d'une augmentation des risques. En témoigne par exemple le résultat du "*Self-assessment of the effectiveness of the internal control system 2010*" de la DG DEVCO (ex AIDCO) qui conclut que 6 indicateurs de risques sur 12 sont liés au turn-over incessant du personnel contractuel.

La réponse de la Commission semble cependant contradictoire sur ce dossier:

- Le 25 Janvier 2011 lors du forum du personnel auquel vous avez participé, Monsieur le Vice président Maroš Šefčovič, a reconnu que la situation actuelle du personnel sous contrat était sérieuse et qu'elle ne pouvait durer.
- De même, Madame la Vice-présidente Catherine Ashton, a exprimé devant le personnel de DEVCO lors du Staff Seminar du 27 Janvier 2011, son souhait que ce dossier soit réglé avant la fin de l'année.
- Cependant, la demande officielle de concertation sur le statut des Agents Contractuels, soumise à la DG HR par la majorité syndicale (suite à notre assemblée générale du 17 février), a reçu une fin de non recevoir.
- Aucun des problèmes exposés ci-dessus n'a été traité dans les nouvelles "Dispositions Générales d'Exécution" (DGE) publiées en date du 2 mars 2011.
- Par ailleurs, la Commission elle-même, dans sa Communication 682 du 26.11.2011 (Stratégie pour de nouvelles compétences et emplois) reconnaît que "les Etats Membres pourraient, en vue de réduire la segmentation du marché du travail, explorer la piste prometteuse de l'extension du recours à des dispositions contractuelles à durée indéterminée".

Au vu des points exposés ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder un entretien au cours duquel nous pourrions exposer plus en détails les problèmes, présenter nos demandes et identifier ensemble des pistes de solutions.

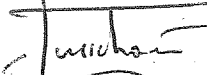
Ne doutant pas que vous accorderez une suite favorable à cette demande de rencontre, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif des Agents contractuels;

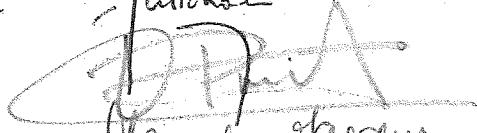
Alain Hubrecht



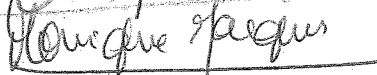
Hervé Busschaert



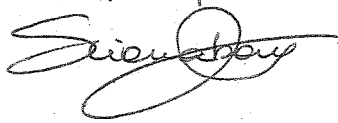
Jacques Prade



Monique Jacques



Giustina Sciarabone



Ont aussi cosigné cette lettre par ordre du Collectif des Agents Contractuels:

Hervé Rousseau, Catherine Mahaux, Andrea Murzi, Georges Spyrou, Dionigio Vergallo, Michele Nori, Jérôme Petit, Héloïse Troc, Agim Islamaj, Alessandro Liamine, Helen Conefrey, Gladys Evangelista, Victoria Correo, Virginia Postiglione, Isabelle Bertrand....

Collectif des Agents Contractuels **CHAR 07/A025**

REP-PERS-COLLECTIF-DES-CONTRACTUELS @ec.europa.eu

CC:

Mr Maroš Šefčovič

Mme Catherine Ashton

Mr Andor Laszlo

Mme Irène Souka